



PROCES-VERBAL

SOUS-COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du : **Mercredi 09 septembre 2026**
à : **17h00**

Présidence : **Dominique GAUTHIER**

Présents : **Christian GIROUX – Philippe LAVEAU - Jacques LEVEFAUDES –
Christophe SZCZESZEK**

Excusé : **Philippe MALLET**

Assistent à la séance : **Caroline PETIOT**

○ **Adoption du procès-verbal de la réunion du 03 juin 2026**

Le procès-verbal de la réunion du 03 juin 2026 est adopté sans remarque.

○ **Rappel des obligations, reconduites pour la saison 2026/2027 :**

Pour la saison sportive en cours, le nombre de matchs à diriger par arbitre est de :

- 26 matchs pour les arbitres « Senior » (Coupes, Championnats, Futsal)
- 20 matchs pour les arbitres « Senior » (Coupes et Championnats)
- 20 matchs pour les arbitres « Senior Futsal » (une section Futsal d'un club libre)
- 16 matchs pour les arbitres « Jeune » (jusqu'à 22 ans) (Coupes et Championnats)

S'agissant des arbitres ayant été reçus à l'examen **au cours de la saison**, ce nombre est réduit à :

- 10 matchs pour les arbitres Senior ayant été reçus à l'examen de septembre/octobre
- 8 matchs pour les jeunes arbitres ayant été reçus à l'examen de septembre / octobre
- 8 matchs pour les arbitres Senior ayant été reçus à l'examen de janvier
- 5 matchs pour les jeunes arbitres ayant été reçus à l'examen de janvier

Est « Jeune arbitre », tout arbitre âgé de 15 à 22 ans au 1^{er} janvier de la saison

Est « Très Jeune arbitre », tout arbitre âgé de 13 ou 14 ans au 1^{er} janvier de la saison

○ Situation des arbitres – Clubs District du Loiret

Arbitres ayant arrêté l'arbitrage ou remis à la disposition du club

M. GODON PHILIPPE	BONNY BEAULIEU FC	ARRET
M. VERYEPE SEBASTIEN	ES MEUNG BAULE	ARRET
M. CHARPENTIER ALBAN	SPSH	ARRET
M. LECOMPTE CHRISTOPHE	SP PAUCOURT	ARRET
M. METREAU EMERICK	US LA FERTE	ARRET

Arbitres en attente de renouvellement licence ou en attente réception DMA

U. PORTUGAISE	GHOULA Mimoun , manque DMA YAJID Imad , manque DMA
US DES TURCS CHALETTE/LOING	GUL Enes , manque DMA
ENTENTE LOGES ET FORET	DUVAL Brayan , attente renouvellement licence
ES GATINAISE	SEJOR Grégory , manque DMA
US MONTCRESSON	DEMATTEO Dino , attente DMA
CHATILLON FC LOING	LE CAM BAZIRE Jeremi , attente DMA
CHAINGY ST AY	GROLLEAU Louis , attente DMA
FCO ST JEAN DE LA RUELLE	RAHIME Motjaba , en attente renouvellement licence
US TIGY VIENNE	YOUCEF Yassine , en attente renouvellement licence

Arbitres en attente de validation DMA par le médecin (renouvellement effectué)

BONNY BEAULIEU FC	DAUBIGNARD Romaric , attente validation du médecin
US DARVOY	HADJI Massinissa , en attente validation du médecin
US LORRIS	JOUSSE Thierry , attente validation du médecin

Changement de club ou départ vers autre District/Ligue

- **KROPP ROMAIN :**

Club quitté : **FCAC**

Club d'accueil : **DAMMARIE FOOT BOIS GUESLIN**

A l'examen du dossier, la Commission constate :

- ★ Que la démission du club quitté a été faite conformément aux dispositions de l'article 33c alinéa 1 du statut de l'arbitrage (mise en conformité des 50km)
- ★ Que le club du FCAC continuera pendant 1 saison 2026_2027 à le compter dans son effectif.

- **CHARRIER CEDRIC**

Club quitté : **AS BACCON HUISSEAU**

Club d'accueil : **VINEUIL SP**

A l'examen du dossier, la Commission constate :

- ★ Que la démission du club quitté a été faite conformément aux dispositions de l'article 33c alinéa 1 du statut de l'arbitrage (mise en conformité des 50km)
- ★ Que le club de l'AS BACCON HUISSEAU continuera pendant 1 saison 2026_2027 à le compter dans son effectif.

Courrier - Courriels

- Courriel de M. PRENANT Flavien. Pris note, club de Ligue. La Ligue a donné réponse sur le PV du 21/08/26.
- Courrier du club RCBB. Pris note, réponse donnée.
M BAUDON Lucas, compte pour le club du RCBB

- **Situation des clubs au 01.09.2026**

Clubs en infraction au 01.09.2026 (Article 41 du Statut de l'Arbitrage) :

D1 : OBLIGATION → 2 arbitres dont 1 majeur

- ET. S. LOGES ET FORET (582744) : manque 1 arbitre (1ère année d'infraction)
- U PORTUGAISE (523312) : manque 1 arbitre (1ère année d'infraction)
- CAP (500287) : manque 1 arbitre (3ème année d'infraction, ne peut accéder à la division supérieure en fin de saison)

D2 : OBLIGATION → 1 arbitre senior ou jeune

- US POILLY AUTRY (581773) : manque 1 arbitre (2ème année d'infraction)

D3 : OBLIGATION → 1 arbitre senior ou jeune

- C.SP LUSITANOS BEAUGENCY (526495) : manque 1 arbitre (2ème année d'infraction)
- RC CHATILLON (519670) : manque 1 arbitre (3ème année d'infraction, ne peut accéder à la division supérieure en fin de saison)
- ST JEAN DE LA RUELE (500281) : manque 1 arbitre (1ère année d'infraction)
- US 2 O LOIRE ET TREZEE (505252) : manque 1 arbitre (2ème année d'infraction)

D4 : OBLIGATION → 1 arbitre senior ou jeune

- AS LA BUSSIÈRE LADON (564469) : manque 1 arbitre (3^{ème} année d'infraction, ne peut accéder à la division supérieure en fin de saison)
- US MONTCRESSON (564705) : manque 1 arbitre (3^{ème} année d'infraction, ne peut accéder à la division supérieure en fin de saison)

Prochaine Réunion : à définir

NOTA : Les décisions de la Commission du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'Appel devant le Bureau d'Appel du District de Football du Loiret (Article 8 du Statut de l'Arbitrage) dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président de la Commission
GAUTHIER Dominique

PUBLIE LE 21/09/2026

